



LES FONDAMENTAUX DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

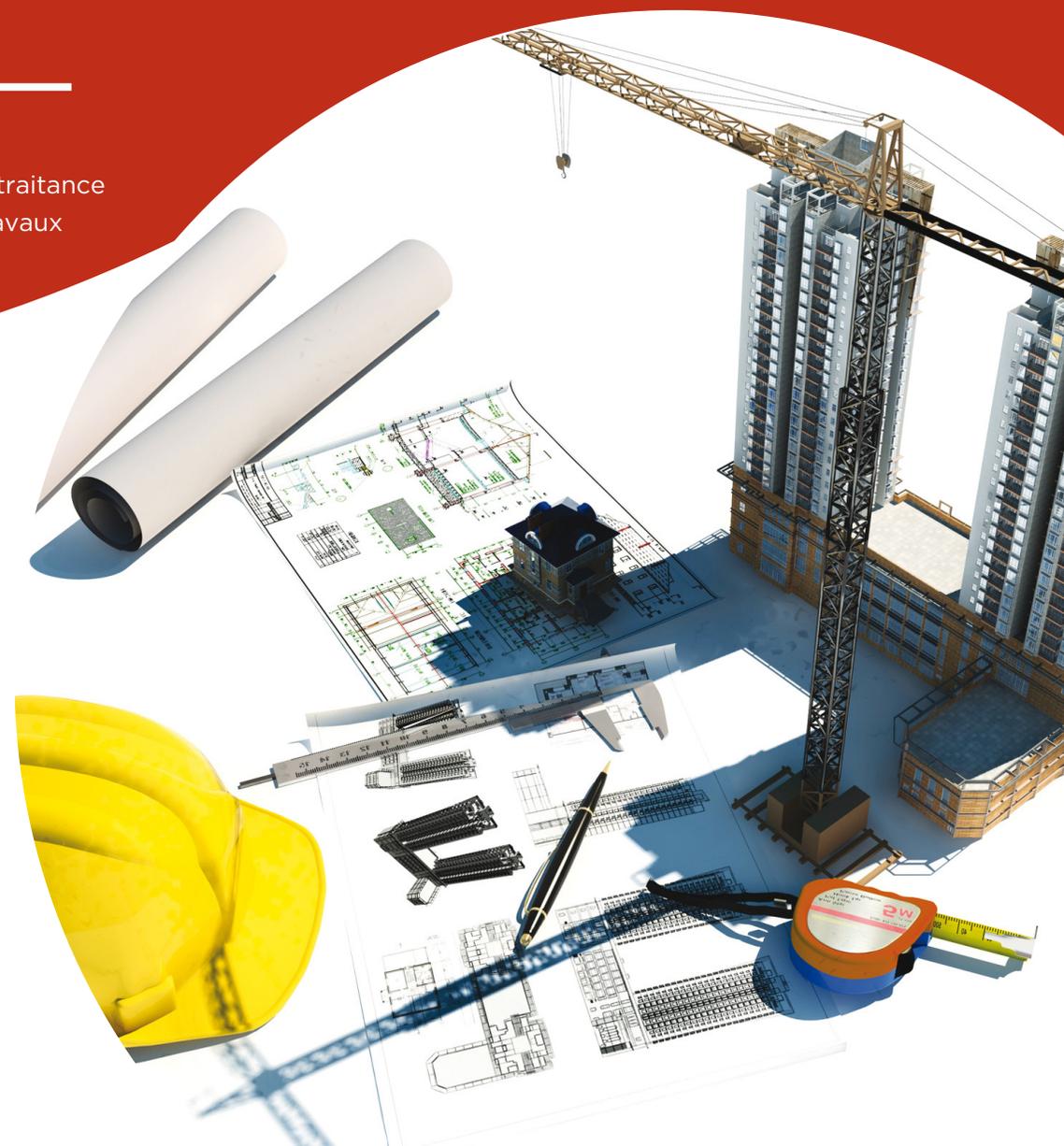
- Optimiser la passation de vos marchés de travaux
- Maîtriser les règles en matière de sous-traitance et de cotraitance
- Contrôler efficacement l'exécution de vos marchés de travaux

Formation pratique sur 2 jours (14h)

Animée par Renaud GAYTON

Consultant - Formateur expert en achats et marchés publics

• Antilles > 10 et 11 avril 2025



LES FONDAMENTAUX DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Les règles à respecter en matière de marchés de travaux sont nombreuses et parfois complexes. De nombreuses modifications sont intervenues ces dernières années et interviennent encore.

Les contraintes administratives, financières et techniques doivent être maîtrisées dans une logique d'efficacité et de résultat.

- Comment optimiser la passation de vos marchés publics de travaux ?
- Quelles sont les différentes étapes à respecter de la programmation financière à l'élaboration du décompte général et définitif ?
- Comment gérer au mieux l'exécution d'un marché de travaux ?
- Comment traiter et gérer les réclamations de l'entreprise durant le processus de réalisation du chantier ?

Quel que soit votre rôle dans l'acte de construire, cette formation vous permettra de mieux appréhender l'ensemble des mécanismes liés à une opération de travaux et de maîtriser les procédures à mettre en oeuvre lors d'une opération de construction.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Responsable des services travaux / techniques
- Tout intervenant dans une opération "travaux"
- Acheteur, gestionnaire, responsable de service achat ou marchés concerné par les marchés de travaux

PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

- Intégrer les bases nécessaires pour passer ou suivre des marchés publics de travaux
- Identifier les procédures spécifiques aux marchés de travaux
- Maîtriser les nouvelles règles en vigueur, notamment dans l'exécution des marchés de travaux



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2480 €

1^{er} JOUR

7h45 Accueil et collation

8h00 Présentations des stagiaires et du formateur

8h15 Les intervenants à l'acte de construire

- Le maître de l'ouvrage, le maître d'œuvre
- Le conducteur d'opération, le contrôleur technique
- Le coordinateur S.P.S. et les autres intervenants

8h45 Distinction entre prestations de services et travaux

- Travaux d'entretien : marchés de services ou de travaux ?
- Qu'est-ce qu'un "ouvrage" ?
- Comment définir la notion d'opération ?

9h00 Le choix du mode de dévolution

- Le recours à l'allotissement est-il obligatoire ?
- Conditions pour recourir à l'entreprise générale

9h30 Pause

9h45 Les notions spécifiques à intégrer dans le cahier des charges

- Les règles à mentionner dans le règlement de la consultation
- Les clauses contractuelles du marché (CCAP, CCTP)
- La prise en compte du développement durable
- La mise en œuvre des ordres de services

► **Cas pratique.** Rédaction d'un règlement de la consultation

10h45 L'analyse des offres et des candidatures

- Les notions essentielles
- Le rapport d'analyse des offres
- Risques et situations à éviter
- Faut-il analyser toutes les candidatures ?

11h30 Déjeuner

13h00 La mise en concurrence des marchés de travaux

- Les seuils et procédures de passation
- La mise en œuvre des marchés à procédure adaptée pour des lots inférieurs à 80 000 € et 1 000 000 €

14h15 Les procédures spécifiques (notions)

- Recours au dialogue compétitif et à la procédure avec négociation
- Les cas de recours aux marchés conception-réalisation
- Les règles essentielles sur les contrats de partenariat

14h45 Pause

15h00 Les modifications contractuelles en cours d'exécution

- Les six cas de recours
- Distinction entre avenant, décision de poursuivre
- Les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre
- Comment utiliser l'avenant de transfert ?

► **Cas pratique.** Évolution du besoin et modification de marché

16h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

7h45 Accueil et collation

8h00 Sous-traitance et cotraitance : problématiques les plus fréquentes en travaux

- Le paiement direct
- Le refus d'acceptation du sous-traitant par le pouvoir adjudicateur doit-il être motivé ?
- Les deux types de groupement. Peut-on imposer le recours au groupement conjoint ou au groupement solidaire ?
- Comment remplacer un membre défaillant d'un groupement entre la remise des candidatures et la remise de l'offre ?

► **Cas pratique.** Rédaction d'un acte spécial de sous-traitance et analyse du DC4

9h15 Pause

9h30 Les prix dans les marchés de travaux

- Distinction prix forfaitaire et unitaire
- Actualisation et révision de prix en 2022
- Mise en œuvre de la théorie de l'imprévision économique ?

► **Cas pratique.** Calcul d'une actualisation et d'une révision de prix

10h30 Les aspects financiers du marché

- Le calcul d'une avance pour le titulaire du marché, les cotraitants, les sous-traitants
- La retenue de garantie, la caution bancaire et la garantie à première demande
- Le nantissement et la cession de créances
- Les pénalités de retard et la réforme 2021

► **Cas pratique.** Calcul d'une avance

11h30 Déjeuner

13h00 La réception

- La mise en œuvre de la réception
- Les différents types de réception et leurs conséquences

13h45 Le paiement du solde et le DGD

- Le projet de décompte final
- Les éléments constitutifs du décompte général
- Le mémoire en réclamation

14h30 Pause

14h45 Présentation des différentes garanties

15h00 Principaux aspects liés à la résiliation des marchés de travaux

15h15

► **QCM.** Le décompte général

15h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

16h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Renaud GAYTON

DESS de Droit, Économie et Gestion des Collectivités territoriales - Université d'Auvergne
Lauréat du concours d'attaché territorial, spécialité administration générale en 2004

Fort d'une expérience de plus de 15 ans en marchés et achats publics, Renaud Gayton a été responsable de la sécurité juridique des marchés publics, expert en ingénierie d'achats et responsable achats et marchés. Depuis 2015, il est consultant-formateur expert en réglementation de la commande publique, procédures de passation, maîtrise d'œuvre et loi MOP, précontentieux et contentieux des marchés publics, sous-traitance et cotraitance, CCAG-PI, fournitures courantes et services, travaux et TIC et organisation d'un service achats. Il assure également des missions de conseil en matière d'achat telles que la rédaction de cahiers des charges, l'aide à l'organisation d'une cellule achat, le conseil en positionnement managérial des intervenants et le pilotage de la fonction achats.

Il anime depuis 2009 des formations professionnelles. Il a été formateur pour le CNFPT et l'INFA en droit administratif général et droit de la commande publique pendant 3 ans et a été chargé de travaux dirigés à l'Université d'Auvergne en droit administratif des biens, droit de la fonction publique, droit des sociétés pendant 6 ans.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).**

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2480 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr